

ÉVOLUTION, BILAN ET PERSPECTIVES

par Stéphane **Stroffek**¹

L'eutrophisation des milieux aquatiques reste une cause importante de dégradation de l'état écologique et de l'usage des ressources des milieux aquatiques. La lutte contre ce phénomène est une des orientations fondamentales de l'actuel schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée pour 2016-2021, qui identifie des milieux particulièrement fragiles pour lesquels il est attendu de poursuivre les efforts de réduction des apports en nutriments, en s'appuyant sur la notion de flux admissibles.

Historiquement, la lutte contre l'eutrophisation a concerné en premier lieu les plans d'eau, très tôt pour le lac d'Annecy et, dans les années 70-80, les lacs du Bourget et le Léman par exemple. L'extension aux cours d'eau s'est faite dans les années 90, avec l'affichage de milieux prioritaires. Les résultats ont été très significatifs, avec la réoligotrophisation des lacs et une réduction en 25 ans des concentrations en phosphates et ammonium d'un facteur 10 à 20, en 25 ans dans les cours d'eau de façon générale. Ces succès sont principalement à imputer au crédit des efforts d'épurations réalisés et à l'interdiction des phosphates dans les lessives.

Des efforts restent à faire : les apports diffus restent encore partiellement maîtrisés, d'autres facteurs que les nutriments conditionnent l'expression de l'eutrophisation (l'hydrologie et la morphologie des milieux) et le changement climatique vient accroître la sensibilité des lacs, fleuves et rivières et lagunes littorales. Sur les milieux fragiles identifiés par le SDAGE, toutes les pistes d'actions efficaces pour maîtriser les risques d'eutrophisation doivent être explorées par les structures locales de gestion pour définir des plans d'action adaptés.

L'expertise scientifique collective publiée en 2017 vient conforter et préciser ces orientations, que ce soit sur les facteurs à l'origine de l'eutrophisation ou la favorisant, sur les stratégies d'action à conduire en tenant compte de ces facteurs, sur les échelles géographiques à considérer et sur l'élargissement du spectre des compétences à mobiliser pour tenter de maîtriser un phénomène, dont les clefs ne relèvent pas seulement du champ de l'écologie mais aussi des domaines de la socio-économie.

Une note technique du SDAGE vient d'être publiée, destinée en premier lieu aux structures de gestion, pour définir des plans d'action adaptés à chaque territoire en s'appuyant sur un diagnostic le plus complet possible sur les causes et les risques, en recourant dans un second temps et si cela est avéré nécessaire à la modélisation, la démarche étant à conduire dans un cadre concerté permettant de partager le diagnostic, les enjeux et de définir le contenu des plans d'action.

¹ Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Lyon.